



Le **PAYSAGE CULTUREL** du berceau de la **CHAROLAISE** CANDIDAT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Nous disons...
Oui!
à l'inscription du
paysage culturel de l'élevage charolais
au patrimoine mondial de l'UNESCO
Soutenons ensemble la candidature de notre territoire !
www.charolais-brionnais.fr/unesco

Dossier de presse

CANDIDATURE PORTEE PAR L'ETAT FRANÇAIS
ET LE PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS
7 rue des Champs Seigneur - 71600 PARAY-LE-MONIAL
03 85 25 96 36 - contact@charolais-brionnais.fr

Au fait...

LE CHAROLAIS-BRIONNAIS

c'est où ? c'est quoi ?



En bref...

LE CHAROLAIS-BRIONNAIS

berceau de la race charolaise

candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO

En 2011, sur la proposition de son président, Jean-Marc Nesme, les élus du Pays Charolais-Brionnais se sont engagés dans un projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité du berceau de la race bovine charolaise.

Et en 10 ans... que de chemin parcouru ! Après une inscription sur la liste des Biens de l'Etat Français en mars 2018, le Pays Charolais-Brionnais a franchi deux des trois grandes étapes qui le mèneront à l'UNESCO : la reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle en avril 2019 puis la délimitation du Bien et de sa zone tampon en septembre 2020.

En cette année 2021, le Pays Charolais-Brionnais prépare la troisième étape : élaborer le plan de gestion. Une fois cette dernière étape validée, le dossier pourra être présenté par la France au Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le Charolais-Brionnais est le **berceau de la race charolaise**, race à viande aujourd'hui mondialement connue et reconnue pour ses qualités d'élevage et bouchères. L'élevage marque fortement le paysage bocager de cette petite contrée du sud de la Bourgogne, riche d'un patrimoine culturel et naturel préservé et mis en valeur dans le cadre du label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire », obtenu du ministère de la Culture et de la Communication en 2007.

La reconnaissance du paysage culturel de l'élevage bovin charolais contribuerait à **valoriser et préserver un système d'élevage durable** qui a fait ses preuves et qui répond aux préoccupations actuelles de la société et aux attentes des consommateurs en matière alimentaire et environnementale.

Le maintien d'un **paysage d'élevage extensif à l'herbe**, respectueux de l'environnement et du bien-être animal, à l'origine d'une viande de qualité, labellisée par une Appellation d'origine protégée (AOP Bœuf de Charolles), constitue un enjeu national et mondial.

Le paysage culturel de l'élevage bovin charolais est **le premier paysage de bocage inscrit sur la liste indicative de la France et le premier paysage d'élevage bovin à candidater au patrimoine mondial**. Au-delà de son intérêt patrimonial, ce projet s'inscrit dans les préoccupations actuelles relatives à l'élevage, la consommation de viande, la relation à l'animal et l'histoire de l'alimentation humaine, ce qui renforce son originalité et son importance.

Le projet est porté par les habitants, les éleveurs et les élus du Pays Charolais-Brionnais, les organisations professionnelles agricoles, les associations culturelles et patrimoniales. Il est soutenu par la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire et l'ensemble des partenaires institutionnels du Pays Charolais-Brionnais.

CALENDRIER DE LA CANDIDATURE



UN PROJET SUR LA BONNE VOIE

En **mars 2018**, le paysage culturel de l'élevage bovin charolais a été **inscrit sur la liste indicative de la France**. Cette première reconnaissance nationale témoigne de l'intérêt et de la pertinence du projet.

Le Comité national des Biens français du patrimoine mondial (CNBFPM) a considéré que le Bien proposé par le Pays Charolais-Brionnais « *constitue un véritable enjeu à la fois scientifique et sociétal, en raison de son intérêt pour l'histoire de l'alimentation mondiale et pour celle des relations entre un territoire, son élevage et ses éléments constitutifs. Ce paysage serait le premier bocage à être inscrit au patrimoine mondial. Il constitue un exemple remarquable d'authenticité et d'intégrité du bocage, type de paysage présent dans de nombreux pays du monde et l'un des archétypes des paysages ruraux européens* ».

En **avril 2019**, le CNBFPM a reconnu la **valeur universelle exceptionnelle de ce paysage** : « *une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle, qu'elle transcende les frontières nationales, et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité* » (UNESCO, Orientations).

En **septembre 2020**, le Pays Charolais-Brionnais a franchi une nouvelle étape. Après audition au ministère de la Culture, le Comité national des Biens français du patrimoine mondial (CNBFPM) a validé le périmètre du Bien et de sa zone dite « tampon ».

Le projet doit franchir une troisième et dernière étape : la préparation du plan de gestion. Ensuite, la France pourra porter le dossier devant le Comité du patrimoine mondial. La préparation du plan de gestion va occuper le Pays Charolais-Brionnais en 2021 et 2022.

Qu'est-ce qu'un plan de gestion ?

Il s'agit de prendre en compte les enjeux du patrimoine mondial tout en assurant le développement économique du territoire. La démarche a pour objectif d'ancrer durablement la candidature autour de marqueurs identitaires et paysagers qui sauront évoluer harmonieusement avec le temps, tout en veillant au respect de l'intérêt des éleveurs. Cette étape est d'autant plus cruciale qu'elle est co-construite avec tous les élus et acteurs du Charolais-Brionnais.

UN PAYSAGE CULTUREL ...

Le Bien proposé par le Pays Charolais-Brionnais relève des **paysages culturels évolutifs vivants**.

Un paysage culturel évolutif vivant est « *un paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps* » (UNESCO, Orientations).

Les paysages culturels font partie des Biens culturels et relèvent de la **Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel signée en 1972**, modifiée en 1992 pour prendre en compte les paysages.

Un paysage culturel évolutif vivant conjugue la **conservation des traces du passé** et la **préservation d'éléments patrimoniaux et paysagers** avec le **développement économique** du territoire, au sein duquel la population habite et travaille.

Le paysage culturel évolutif vivant de l'élevage bovin charolais est né de la **maîtrise empirique par les éleveurs de ressources** liées à une géologie, une pédologie et une hydrologie singulières, exploitées de façon durable en préservant la biodiversité du milieu tout **en suivant ou faisant évoluer des savoir-faire pluriséculaires**, pour faire prospérer une **race d'une qualité exceptionnelle** mondialement connue et reconnue, la charolaise, dans son berceau d'origine.



... ÉVOLUTIF VIVANT

Il s'agit de proposer à l'UNESCO **un paysage produit par l'interaction de l'homme (l'éleveur), de l'animal (la vache charolaise) et de la nature (des prairies bocagères)** et qui, dans la durée, a été capable de se maintenir sans qu'il y ait eu rupture du système. L'élevage de la race charolaise s'est transformé depuis ses débuts au XVIII^e siècle, mais ses évolutions sur ce territoire n'ont jamais, à la différence de beaucoup d'autres grandes régions d'élevage, induit de changements profonds dans les traits essentiels du paysage.

Le Bien proposé correspond au **berceau de la race bovine charolaise** (secteurs de la vallée de l'Arconce, du plateau du Brionnais et sud du Charolais) où l'élevage et l'embouche se sont d'abord développés avant de se diffuser dans les espaces environnants puis de conquérir l'espace international. Dans ce terroir aux conditions géologiques et pédologiques particulières, les éleveurs perpétuent un **système d'élevage et d'engraissement à l'herbe des bovins**. Le paysage culturel repose sur des attributs : (constructions vernaculaires ou savantes, éléments végétaux et minéraux, éléments hydrauliques, pratiques agronomiques et pastorales). L'assemblage de ces éléments (et leur bon état relatif de conservation) est unique et forme un **paysage culturel représentatif de l'élevage bovin**. Les attributs et le paysage sont maintenus par la perpétuation des activités traditionnelles.

La candidature au patrimoine mondial doit **veiller à ce que les évolutions futures de ce paysage n'effacent pas les traces du passé.**



LES ATTRIBUTS DU PAYSAGE

Le paysage et ses composantes (fermes traditionnelles, murets de pierre sèche, mares, systèmes d'irrigation, haies, arbres, chemins, etc.) **constituent l'objet de la candidature.** Sans oublier **la vache charolaise !**



Savoirs et savoir-faire

Dans ce terroir aux conditions naturelles particulières, les éleveurs perpétuent un système d'élevage et d'engraissement à l'herbe dont le principe consiste à placer les animaux dans les parcelles qui leur conviennent en fonction de leur croissance. Ils mettent en œuvre des savoir-faire pluriséculaires qui leur permettent d'optimiser la ressource en herbe disponible en fonction des animaux à produire. Ce système est un cas exceptionnel de production de haut niveau dans un contexte mondial tendant à la simplification des tâches productives.



Architecture

Le bâti, composé de l'habitat et des dépendances agricoles, y compris les bâtiments modernes, est au cœur du système d'élevage et témoigne de l'évolution des pratiques agricoles. Par son implantation et ses volumes, il s'intègre remarquablement au paysage tout en restant fonctionnel.



Végétal

Les haies, les arbres et l'herbe forment un paysage bocager dédié au pâturage des bovins. Les parcelles constituent un ensemble d'apparence homogène, en raison de la couleur verte dominante, qui présente en réalité un assemblage de prés aux qualités variées.

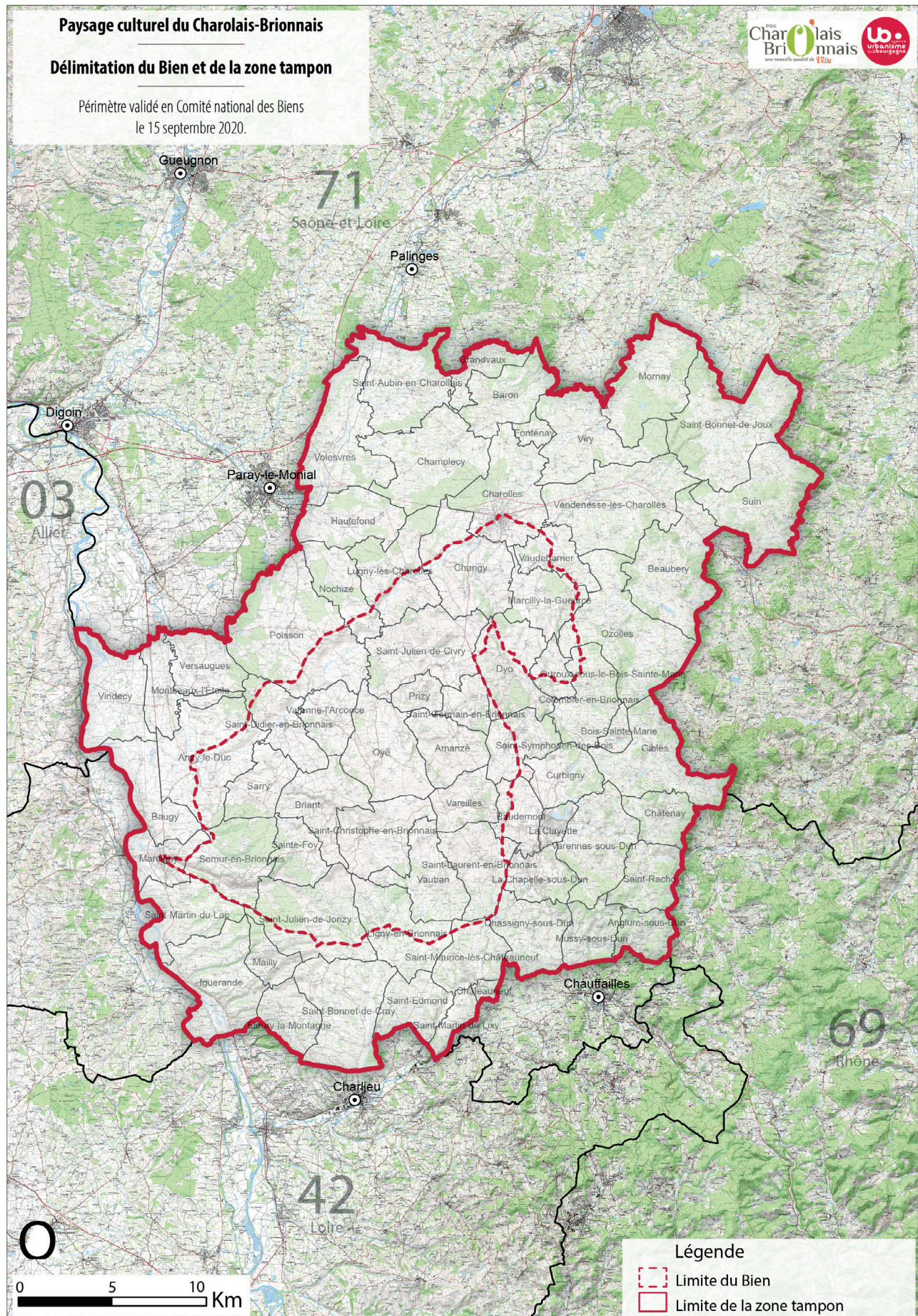


Eau

La ressource en eau est omniprésente dans ce paysage verdoyant, peu visible mais pourtant essentielle aux pratiques d'élevage. Les mares, appelées localement "crots", servent à abreuver les bestiaux. Les rigoles désignées communément comme des "raies" sont utilisées pour l'irrigation et le drainage des prés.



LE TERRITOIRE CANDIDAT



Sources : IGN, Geofla, numérisation AUSB d'après le travail de D. Fayard, J. Sgard, G. Collin.
Droits : PÉTR Charolais-Brionnais.

LE BERCEAU DE LA CHAROLAISE

La **race charolaise** est née dans le **val d'Arconce**, où la **ville de Charolles** lui a donné son nom. C'est là, en effet, que sont attestés, dès le XVII^e siècle, les premiers prés d'élevage et d'embouche et une **population bovine** aux effectifs limités, réputée pour son **aptitude à l'engraissement**, sous une robe souvent blanche, qui va devenir, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la race charolaise dont les caractéristiques sont fixées dans le **livre généalogique ouvert en 1887** à Charolles.

La population bovine du Brionnais s'étend d'abord aux cantons voisins du Charolais. Au XVIII^e siècle, elle arrive dans les **herbages du Nivernais**, étape sur la route qui conduit certains emboucheurs et marchands de bestiaux brionnais vers les **marchés de la capitale**, en particulier au marché de Poissy.

Dans le même temps, la race charolaise gagne le Bourbonnais (Allier), la vallée de Germigny (Cher), l'Indre, l'Auxois (Côte-d'Or), la Loire, si bien qu'**au milieu du XIX^e siècle, elle occupe une place importante dans tout le centre de la France**, remplaçant progressivement les autres races. La race est introduite en Vendée dans les années 1880, d'où elle gagne ensuite les Deux-Sèvres.

La charolaise connaît **une expansion universelle au cours du XX^e siècle**. Quelques exportations ponctuelles sont réalisées dès la fin du XIX^e siècle vers la Roumanie et la Russie et, au début du XX^e siècle, vers l'Amérique du sud, Argentine, Brésil et Uruguay. Il faut cependant attendre les années 1960 pour que les envois de charolais à l'étranger deviennent importants et réguliers d'autant que la crise économique des années 1930 puis la Seconde Guerre mondiale freinent les échanges. La diffusion mondiale de la race connaît son apogée dans les années 1960-1970.

Elle est aujourd'hui **présente dans 80 départements et dans plus de 70 pays** à travers le monde.



LA FILIÈRE BOVINE

La **filière bovine charolaise** est omniprésente en Charolais-Brionnais. Près de **2 000 exploitations** pratiquent l'élevage allaitant des bovins charolais dont la finalité est de produire une viande de qualité. 10 % des cheptels sont inscrits au *herd-book charolais* et élèvent des **reproducteurs sélectionnés**. Une partie des exploitations, surtout en Brionnais, fait de l'**engraissement traditionnel** sous plusieurs signes de qualité : labels rouges, IGP Charolais de Bourgogne, AOP Bœuf de Charolles. Une grande partie des éleveurs élèvent des **animaux maigres** destinés à l'exportation.

Plusieurs **coopératives** et **sociétés privées de négoce** assurent la commercialisation du bétail maigre à l'export et du bétail gras vers les abattoirs. L'**abattoir** de Charollais Viande (groupe SICAVYL), à Paray-le-Monial, prend en charge une partie de l'abattage des bovins gras, notamment ceux produits sous l'AOP Bœuf de Charolles.

Sur le célèbre **marché aux bestiaux de Saint-Christophe-en-Brionnais**, dont les origines remontent au X^e siècle, sont commercialisés chaque mercredi près de 1 300 bovins (environ 65 000 animaux vendus à l'année). Au marché au cadran, mis en service en 2009, sont vendus les animaux maigres destinés principalement à l'export. Sur le marché de gré à gré, sont vendus des bovins finis destinés à la boucherie.

Au long de l'année se succèdent, en Charolais-Brionnais, les **événements liés à l'élevage** : concours et ventes de reproducteurs, festival du boeuf à Charolles, marché aux bestiaux et concours de bovins gras à Saint-Christophe-en-Brionnais.

A Charolles, **la Maison du Charolais** dispose d'un espace muséographique dédié à l'élevage de la race charolaise, d'un espace dégustation, d'un restaurant et organise des manifestations pour promouvoir la viande, son mode de production à l'herbe et le travail des éleveurs.



L'ARCHÉTYPE DU BOCAGE

Pour démontrer sa **valeur universelle exceptionnelle**, le paysage culturel de l'élevage bovin charolais a été comparé avec des paysages culturels, des bocages et des sites agricoles spécialisés en France, en Europe et dans le Monde.

Le paysage culturel de l'élevage bovin charolais apparaît comme l'un des paysages de bocage et des paysages de l'élevage sédentaire ayant le mieux résisté aux changements auxquels ces paysages ont dû faire face. Il a fait preuve d'une réelle **capacité de résilience** et s'est adapté aux évolutions.

Le paysage culturel de l'élevage bovin charolais présente **un état de conservation exemplaire**. Il n'a pas subi de remembrement ni de réduction significative des linéaires de haies. De même, il n'a pas connu de changement de destination des terres qui ait remis en cause l'existence du maillage des haies (développement des terres cultivées au détriment des prés par exemple).

Le paysage culturel de l'élevage bovin charolais apparaît comme **l'un des rares sites agricoles à conjuguer des pratiques traditionnelles, des savoir-faire pluri-séculaires en matière de gestion des prairies et de conduite des troupeaux, une culture de l'élevage, avec l'approvisionnement des marchés mondiaux** dans le cadre d'une économie de haut rendement.

En outre, les éleveurs de la planète partagent avec les éleveurs charolais **des valeurs communes liées à la gestion des troupeaux et à une utilisation complexe de l'espace** qui concourent à donner au site du Charolais-Brionnais une valeur universelle exceptionnelle.



ENJEUX ET ATOUTS

Pour le Charolais-Brionnais

La candidature porte des enjeux patrimoniaux et économiques :

- faire reconnaître les valeurs de l'élevage bovin à l'herbe
- préserver un paysage de bocage et un patrimoine bâti remarquables
- valoriser les productions agricoles locales
- contribuer à la diversification économique
- favoriser le développement touristique et l'attractivité du territoire
- transmettre des connaissances et un patrimoine
- prendre en compte les activités d'élevage dans l'évolution future du Charolais-Brionnais.

Pour les éleveurs

L'élevage charolais tel qu'il est pratiqué dans le berceau de la race :

- valorise de vastes espaces en herbe
- contribue à l'entretien des paysages
- participe au maintien des prairies et des haies qui ont un rôle écologique
- contribue au stockage du carbone dans le sol des prairies
- produit une viande saine et de qualité
- a un rôle social et économique pour le territoire.

Pour la France

Un dossier qui présente un intérêt patrimonial, scientifique et culturel :

- original au regard des Biens déjà inscrits : le premier bocage et le premier paysage lié à l'élevage bovin
- inscrit dans les problématiques actuelles concernant l'élevage, la relation à l'animal, l'histoire de l'alimentation humaine.





MOBILISATION DE LA POPULATION

Le comité de soutien rassemble près de 12 000 personnes...

Le Pays Charolais-Brionnais et ses partenaires organisent régulièrement des **événements destinés** à promouvoir le projet. De même, ils participent à différentes **manifestations** pour le faire connaître au grand public. Des **défis créatifs** permettent aussi de mobiliser la population. **Conférences, visites guidées** de sites emblématiques du paysage culturel de l'élevage bovin charolais, **expositions et publications** participent à la transmission des connaissances.

Pour en savoir plus...

Une exposition virtuelle est en ligne :

<https://www.patrimoinecharolaisbrionnais.fr/le-paysage-culturel-de-l-elevage-bovin.html>

C'est aussi...

VOTRE CANDIDATURE
Soutenez-là !

www.charolais-brionnais.fr/unesco.html





PAYS
Charolais
Brionnais
une nouvelle qualité de Ville

CONTACTS

Dominique FAYARD
Directrice et chargée de la candidature UNESCO
PETR du Pays Charolais-Brionnais
7 rue des Champs Seigneur - 71600 Paray-le-Monial
03 85 25 96 36
dominique.fayard@charolais-brionnais.fr

Jean-Marc NESME
Président
06 83 81 33 44

